



Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS

Le 30 janvier 2020, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles à l'adresse des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) en matière de prévention et de réduction des risques et des dommages (RdRD). Ces recommandations ont pour but d'accompagner les professionnels de CSAPA dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs missions, dans un contexte national d'élargissement de la politique de réduction des risques à tous produits psycho-actifs (licites et illicites) et à l'ensemble des risques et des dommages sanitaires, psychologiques et sociaux (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016).

Cet ouvrage fournit un ensemble de repères cohérents pour la définition, l'organisation et la mise en œuvre des activités de prévention et de RdRD en cohérence avec leurs activités de prise de charge et de leurs publics (jeunes, personnes sous main de justice, monde du travail...). Sous la coordination de la HAS, il a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire, auquel l'OFDT a contribué (Carine Mutatayi), alliant représentants des sphères professionnelles, décisionnaires et institutionnelles et, en outre, des patients-experts. Ces recommandations de bonnes pratiques s'attachent à proposer une passerelle entre état de l'art et pratiques professionnelles, au plus près de la réalité du terrain et des besoins identifiés.

Pour accéder aux recommandations :
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3147889/fr/prevention-des-addictions-et-reduction-des-risques-et-de-s-dommages-par-les-centres-de-soins-d-accompagnement-et-de-prevention-en-addictologie-csapa